

Les types d'aides*



1) Aides financières

La prime d'installation

Les bourses d'étude pour :

- *le premier cycle*
- *le deuxième cycle*
- *la préparation annuelle de concours dans une université*
- *le doctorat*
- *les études à l'étranger*

Le forfait de transport terrestre

L'Indemnité de retour définitif

Les frais de scolarité

Les frais de soutien universitaire et de préparation privée de concours

Les frais d'étude ou de stage obligatoire à l'étranger, sur un territoire français d'outre-mer ou une ville française éloignée

Les frais de recherche dans des domaines prioritaires du département

Les frais de passage de concours hors Mayotte



2) Aides au transport

Billet aller simple de rentrée scolaire

Transport aller-retour pour séjour d'étude ou de stage obligatoire à l'étranger ou sur un territoire français d'Outre-mer (y compris Mayotte pour les stages) ou une ville française éloignée

Billet aller-retour annuel pour travaux de recherche à Mayotte

Billet aller-retour vacances pour les étudiants non bénéficiaires du Passeport Mobilité

Billet aller-retour pour passage de concours hors Mayotte

Billet aller simple de rapatriement sanitaire

Billet aller-retour décès d'un ascendant direct

Billet rapatriement du corps

Billet retour définitif



3) Aides exceptionnelles

Les étudiants de Mayotte qui ne remplissent pas toutes les conditions de recevabilité peuvent, exceptionnellement, bénéficier de l'une ou plusieurs des aides du CD en fonction de leur demande et leur situation. Chaque aides demandée doit être justifiée auprès de la COBA qui statue.

* Retrouvez le détail des types d'aides distribuées ainsi que leurs montants dans le nouveau règlement des bourses et aides du Conseil Départemental.

Conditions d'attribution

Le dispositif aides et bourses du CD ne peut prendre en charge des étudiants qui soumettent des projets d'étude présentant des incohérences d'orientation ou d'aptitudes. Tout étudiant demandeur doit remplir les exigences générales suivantes afin que son dossier puisse être examiné, quelle que soit sa filière d'étude : avoir des aptitudes suffisantes en écriture et en français, et avoir un projet d'étude en adéquation avec la nature de son diplôme, sa série, les notes obtenues et ses capacités de travail.



✓ À retenir

Le CD attribue les Bourses et aides dans les limites des crédits annuels alloués par le CD ; lorsque le budget est épuisé, aucun dossier n'est recevable.

Montant mensuel des bourses *			
Niveau d'étude	Bourse standard Groupe 2 (priorité modérée)	Bourse majorée Groupe 1 (priorité élevée)	Bourse plafonnée Domaines 2 et 3 (Médecine et Grandes écoles)
1 ^e année	161 €	278 €	278 €
2 ^e et 3 ^e année	233 €	350 €	422 €
4 ^e année	305 €	422 €	494 €
5 ^e et 6 ^e année	Sans objet	494 €	566 €

* Retrouvez le détail des montants et conditions d'attributions dans le nouveau règlement des bourses et aides du Conseil Départemental.

LES FILIERES DU GROUPE 1

Ce groupe compte 4 domaines. La liste des filières est exhaustive pour les domaines 1, 2 et 3 ; aucune autre filière ne figurant pas dans la liste ne peut être incluse dans l'un des 3 Domaines. Pour les Grandes écoles, en cas de doute, la liste de la conférence des Grandes écoles fait foi (label CGE).

Par contre, les listes du Domaine 4 sont indicatives car ce sont des catégories de formation et non des intitulés exacts de formation. Pour qu'une formation soit classée dans le Domaine 4, l'intitulé de la formation doit pouvoir être rattaché à l'un des numéros de catégories de formation, entre 14 et 99.

Domaine 1 : Besoins immédiats sur projet spécifique. Tant qu'une décision de la Commission d'Octroi des Bourses et Aides n'est pas prise pour répondre à un besoin bien ciblé, ce domaine reste vide.

1. Filières définies par décision de la COBA en cas de besoin

Domaine 2 : Etudes de santé et du paramédical

2. La Première année commune aux études de santé (PACES) ; les autres voies d'accès aux études médicales (licences) relèvent de la filière 35 du Domaine 4
3. Médecine
4. Odontologie
5. Pharmacie
6. Maïeutique (sage-femme)
7. Masseur-kinésithérapeute
8. Ergothérapeute
9. Orthophoniste
10. Psychomotricien
11. Orthoptiste

Domaine 3 : Les grandes écoles

12. Les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)
13. Les Grandes écoles
 - 13.1. Les écoles d'ingénieur
 - 13.2. Les Ecoles nationales d'architectures
 - 13.3. Les Ecoles normales supérieures (ENS)
 - 13.4. Les Instituts d'études politiques (IEP)
 - 13.5. Les Ecoles supérieures de commerce ou de gestion
 - 13.6. Les Ecoles nationales supérieures de Paysage
 - 13.7. Les écoles nationales vétérinaires
 - 13.8. Les Ecoles nationales des beaux-arts
 - 13.9. Autres grandes écoles répertoriées par la Conférence des Grandes écoles (CGE)

Domaine 4 : Les autres filières prioritaires

Filières courtes

14. Les BTS et les BTSA sont des filières prioritaires du Groupe 1, A l'exception de certains BTS qui sont durablement implantés à Mayotte et qui sont du Groupe 2 :

- 14.1. Gestion de la PME,
- 14.2. Support à l'action managériale,
- 14.3. Management des unités commerciales,
- 14.4. Comptabilité et gestion,

Liste à actualiser selon la pérennisation des BTS sur le territoire.

- 15. Tous les DUT sont des filières prioritaires du Groupe 1
- 16. Tous les DEUST sont des filières prioritaires du Groupe 1

Licences professionnelles

17. Toutes les Licences professionnelles ainsi que le DCG (Diplôme de Comptabilité et de Gestion) sont des filières prioritaires du Groupe 1

Les métiers de la recherche et de l'innovation

- 18. Tous les masters (ou équivalents) recherche et professionnel sont du Groupe 1
- 19. Technologies de l'innovation, management de l'innovation, démarche innovante toute discipline et tout niveau (peut concerner une filière du Groupe 2 lorsque l'étudiant s'inscrit dans une démarche innovante ou qu'il se centre sur le cas de Mayotte, en particulier quand les retombés sont potentiellement élevés)
- 20. Diplôme de recherche technologique (Bac + 6)
- 21. Les Mastères spécialisés (Bac + 6)
- 22. Doctorat
- 23. Diplôme de docteur-ingénieur

Autres parcours et métiers prioritaires

D'autres métiers du paramédical

- 24. Infirmier(e) puériculteur(trice)
- 25. Formation en soins infirmiers, ostéopathe
- 26. Diététicien
- 27. Pédicure-podologue
- 28. Opticien-lunettier (Licence Pro métiers de l'optique)
- 29. Audioprothésiste
- 30. Manipulateur en électroradiologie médicale
- 31. Prothésiste dentaire

Santé et prévention

- 32. Ingénierie sanitaire
- 33. Sciences sanitaires et sociales, santé publique, épidémiologie

34. Sport, nutrition, santé, STAPS
35. Sciences et technologies de la santé, PLURIPASS
36. Santé environnementale
37. Socio-anthropologie de la santé
38. Education à la santé
39. Santé au travail, hygiène et sécurité, psychologie du travail et ergonomie, facteurs humains, prévention des risques professionnels
40. Psychologie, neuropsychologie, victimologie, psychothérapie.

Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

A partir de licence 2 :

41. Sciences de l'éducation, Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (master MEEF des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation ou ESPE)
42. Développement de l'enfant et de l'adolescent (développement psycho-affectif, langagier, cognitif, normal, pathologique, handicap, intégration scolaire, éducation, apprentissages)
43. Didactique des langues ou du français (ou du français langue seconde ou du français langue de scolarisation)
44. Ingénierie éducative/pédagogique, ingénierie de la formation, technologies éducatives
45. Formation d'adulte, formation continue (tout au long de la vie), formation de formateur, validation des acquis et de l'expérience (VAE)

Diplômes de l'animation et de l'éducation populaire, et management des structures jeunesse et du social

46. Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS, niveau III)
47. Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS, niveau II)
48. Management de projet ou de structure ; direction et politiques jeunesse, animation, sport, faisant suite à un Diplôme d'Etat de la jeunesse et de l'éducation populaire
49. Intervention et développement social (notamment suite aux diplômes d'Etat des IRTS dans les champs du social, de l'éducatif et de l'insertion).
50. Diplômes de travailleurs sociaux des IRTS (ASS, EJE, ES)

Les filières scientifiques (également utiles aux métiers de l'enseignement)

51. Mathématiques, mathématiques appliquées, statistiques
52. Statistiques et informatique décisionnelle
53. Physique, chimie,
54. Génie électrique, électronique
55. Génie électrique et informatique industrielle
56. Informatique et nouvelles technologies
57. Ecologie, biodiversité (de milieux terrestres et marins rencontrés à Mayotte), botanique, ethnobotanique, océanographie, hydrologie et hydrobiologie
58. Biologie, sciences de la vie, sciences de la terre.

Agriculture, environnement, paysage

59. Agriculture, Agroalimentaire, Métiers de l'eau, Environnement, Aménagement paysager
60. Energies renouvelables
61. Agronomique, environnementale, gestion de l'eau, assainissement
62. Développement durable
63. Energies renouvelables
64. Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

Bâtiment et travaux publics

65. Bâtiment et travaux publics; Etudes et économie de la construction
66. Aménagement, finition ; Fluides, énergie, domotique
67. Génie civil ; Construction durable ; Génie thermique et énergie
68. Les diplômes nationaux de l'Ecole spéciale des travaux publics (ESTP)

Economie, gestion, commerce, tourisme

69. Métiers de la navigation aérienne
- A partir de Licence 2
70. Economie, gestion, management, administration publique/territoriale (IPAG, DPAG)
 71. Licence 3 administration économique et sociale (AES), Management économique et social (MES)
 72. Statistiques économiques, économétrie
 73. Finance générale, finances publiques, finances islamiques, Ingénierie financière, Mathématiques financières
 74. Intelligence/stratégie économique, internationalisation
 75. Commerce, commerce et gestion, commerce international, commerce et marketing, logistique et transport
 76. Economie sociale et solidaire
 77. Gestion des entreprises, des collectivités
 78. Tourisme, management du tourisme, tourisme durable
 79. Expertise comptable, contrôle de gestion
 80. Banque, assurance
 81. Audit, accréditation, certification, qualité
 82. Gestion et management de projet
 83. Entreprenariat

Métiers du droit et de la justice

84. Les Ecoles du Notariat (Diplôme d'aptitude aux fonctions de notaire)
85. Les Instituts d'Etudes Juridiques (IEJ) et les Centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA)
86. Examen d'aptitude aux fonctions d'avoué
87. Carrières juridiques
88. Licences 3 sur les métiers de la justice
89. Justice, procès, procédures
90. Les licences 3 de droit.